

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 DECEMBRE 2014

Conseillers absents, excusés :

- M. Serge Hugel,
 - Mme Pia Kieffer avec procuration à Mme Michèle Kannengieser,
 - Mme Stéphanie Moschenros avec procuration à Mme Sabine Paillard,
 - Mme Esther Pierson-Theureaux,
 - M. Martial Schillinger avec procuration à M. Denis Clauss.
- M. Grégory Schneider et Mme Anne Hemmerlé arrivent au cours du Point n°2.

En préambule, le Maire informe le Conseil Municipal de la démission d'Esther Pierson-Theureaux parvenue en date du 8 décembre et effective le même jour.

Lors du prochain Conseil, un ou une conseiller(ère) de la liste d'entente communale sera amené à la remplacer.

POINT N°1

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Pour mémoire, le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, nomination qui sera faite avant chaque début de séance.

Christophe Georg se propose de prendre la fonction de secrétaire pour la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2014.

**Le conseil municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,**

- **émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Christophe Georg au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.**

POINT N°2

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2014

Les délibérations prises lors de la séance du 19 novembre 2014 sont contenues dans le procès-verbal joint à la convocation des conseillers municipaux.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

- **approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 novembre 2014.**

POINT N°3

RAPPORTS DES COMMISSIONS

- Commission urbanisme et logement du 24 novembre 2014

M. Maury en est le rapporteur.

L'ouverture du musée dans la rue Georges Cuvier fait l'objet d'un ajournement de décision, dans l'attente de remise de pièces complémentaires.

Monsieur le Maire rapporte le contexte particulier lié à l'ouverture de cet Etablissement Recevant du Public, pour lequel toutes les autorisations administratives ne sont pas encore données.

Monsieur le Maire avait rendu attentif M. Kauffmann, propriétaire, sur le respect inflexible des normes de sécurité et d'accessibilité et le strict respect des réglementations.

Monsieur le Maire rapporte également la problématique de circulation et de stationnement aux abords de ce futur nouvel établissement et dans la zone d'activités en général. Il manque pour l'heure encore la déclaration d'ouverture d'un ERP pour laquelle le Maire sera amené à statuer.

➤ **Commission environnement et forêt du 25 novembre 2014**

Le plan d'aménagement de la forêt communale est arrivé à terme, il devrait être renouvelé. Aujourd'hui, le projet de l'Office National des Forêts n'est pas encore pleinement abouti et arrêté. Il fera l'objet d'une présentation de la part de l'ONF, le gestionnaire actuel qui nous propose de reconduire la collaboration.

L'arrêt de l'activité de la Raffinerie de Reichstett a d'ores et déjà entraîné la fin du pompage d'eau de 2 puits. Cet arrêt du pompage n'aurait pas d'incidence sur les remontées de nappe même lorsque le 3^{ème} puits sera lui-aussi arrêté. La DREAL a fait des études mathématiques qui leur permettent d'arrêter cette thèse. Le 4^{ème} puits situé au sud continuera à rester en service.

La commune se rapprochera de la DREAL pour connaître la date effective d'arrêt du 3^{ème} puits et demandera à ce que des relevés de mesure de nappe soient effectués.

A titre informatif, les deux acquéreurs du site de l'ex-raffinerie de Reichstett, Wagram dépôt et Brownfields engageront respectivement 6 millions et entre 25 et 30 millions d'euros pour la dépollution. Il s'agit d'estimations avancées pour le coût des travaux de dépollution.

M. Camille Meyer demande un retour quant à l'adjudication de bois organisée le 28 novembre. Le bilan n'est pas satisfaisant (bois de fonds de coupe, bois stocké durant une année, bois transporté à un lieu déterminé). L'idée avancée pour améliorer le résultat futur serait de façonner sur les parcelles, ceci peu de temps avant la vente.

➤ **Commission travaux, voirie et circulation du 1^{er} décembre 2014**

M. Georg revient sur le point relatif aux travaux de voirie 2015 programmés avec la CUS. A l'initiative de Frédéric Maury et après réflexion, il est possible de revoir les travaux de voirie de la rue des Vergers, en retenant en lieu et place la partie de la rue des Tuiles non encore réaménagée, faisant la jonction entre la rue Albert Zimmer et la rue du Général de Gaulle. Cependant, il nous faut encore revoir la CUS quant aux modalités d'utilisation de l'enveloppe financière globale affectée à notre commune pour 2015.

La commission circulation a sensibilisé la Gendarmerie quant à la vitesse excessive générale constatée dans la Commune. Ces derniers procéderont à des mesures de vitesse au moyen de leurs radars de véhicule. Les résultats de ces mesures seront à coupler avec les problèmes d'incivilité routière.

➤ **Commission Consultative Communale de la Chasse du 2 décembre 2014**

Les deux dossiers présentés sont agréés par la commission consultative de la chasse, dont l'adjudication aura lieu le 12 janvier 2015, à 14 h en mairie.

➤ **Commission enfance, vie des écoles et jeunesse du 8 décembre 2014**

Les inscriptions pour les NAP se sont très bien déroulées ; 277 enfants sont inscrits au 3^{ème} cycle. La politique jeunesse doit être sérieusement réorientée, car elle ne correspond plus aux attentes.

Les assises de la jeunesse ont permis de dégager des pistes de travail :

- **amélioration de l'accessibilité aux espaces pour les jeunes,**
- **amélioration de la communication,**
- **amélioration de la prévention (exemples : gestion de la colère et du stress, mesures préventives aux conduites addictives),**
- **création de lieux de rencontre et mise en place d'un travail coopératif scolaire.**

Christine Stroh rappelle la question des horaires suite à la mise en œuvre des aux nouveaux rythmes scolaires et aux activités péri-éducatives : si l'on voulait envisager leur révision, quel est le positionnement du conseil. Si l'on s'engage dans ce sens, il faudra alors être vigilant par rapport au calendrier.

➤ Commission école de musique et harmonie du 8 décembre 2014

La tenue de la soirée « Elsaesser Uwe » restera à confirmer.

223 élèves à l'école de musique, seuls 2 viennent d'une autre commune.

Monsieur le Maire et Jean-Louis Gabel soulignent l'excellent travail de la Directrice et la richesse d'avoir une école de musique municipale.

POINT N°4

AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF

Le Contrat Enfance et Jeunesse signé initialement entre la commune de La Wantzenau et la Caisse d'Allocations Familiales en décembre 2006, puis renouvelé de 2010 à 2013, est arrivé à échéance. Il est amené à être renouvelé avant le 31 décembre 2014, pour une nouvelle durée de 4 ans, à savoir rétroactivement de 2014 à 2017.

Ce contrat d'objectifs et de co-financement contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil, en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands. La couverture des besoins se traduit par une fréquentation optimale des structures et une bonne gestion des coûts de fonctionnement. L'engagement de la collectivité en termes d'objectifs permet l'octroi de concours financiers de la CAF. La CAF s'engage pour un montant pluriannuel, dont le versement est garanti dès lors que l'action est effectivement réalisée et que le taux d'occupation cible est atteint (70 % pour l'enfance et 60 % pour la jeunesse).

De nouveaux projets seront intégrés dans le schéma de développement du nouveau contrat.

Il s'agit d'une part, de la possibilité de créer un Relais d'Assistants Maternels (RAM) qui sera soutenu par la CAF, à hauteur de 55% du montant restant à charge plafonné et supporté par la collectivité (taux 2010, susceptible de changement).

Il s'agit d'autre part, de l'inscription d'un poste de coordination portant sur le volet enfance/jeunesse bénéficiant d'une participation de la CAF de 55% du reste à charge plafonné et supporté par la collectivité.

Il est précisé que ces projets doivent nécessairement être inscrits dans le Contrat Enfance Jeunesse amené à être signé; à défaut, ils ne pourront bénéficier de financements publics sur la période pluriannuelle définie au contrat.

Eu égard à ces éléments, le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

➤ **autorise à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement – Contrat Enfance et Jeunesse qui permettra de bénéficier de la prestation de service enfance et jeunesse (Psej) versée par la Caisse d'Allocations Familiales, pour une durée de 4 ans (2014 à 2017).**

POINT N°5

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE POUR LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

La réforme des rythmes scolaires s'est traduit par la mise en place de Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP) facultatives à charge des communes et cela depuis la rentrée scolaire 2014.

La Commune de La Wantzenau a décidé de confier, par délibération du 17 septembre 2014, la gestion des NAP à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin, par voie de convention, pour une première période allant du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014.

Afin de pérenniser les activités proposés aux enfants jusqu'à la fin de l'année scolaire et préparer la prochaine rentrée scolaire 2015/2016, même si cette mission est susceptible d'être confiée à l'un de nos délégataires de service public, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer le principe des activités proposées, au moyen d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens confiée à la FDMJC.

La convention d'objectifs et de moyens sera établie sur les mêmes bases que celle signée initialement, tant en termes de cycles et thématiques que de budget alloué.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

- **autorise à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin pour assurer la mise en place et la gestion des Nouvelles Activités Péri-éducatives, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015.**

POINT N°6

NOUVELLES ACTIVITES PERI-EDUCATIVES / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin et tel que déjà explicité lors du Conseil Municipal du 19 novembre 2014, il y a lieu de verser une subvention complémentaire à cet organisme, pour le 1^{er} et le 2^{ème} cycle d'intervention, afin de couvrir les frais engagés.

Dans le cadre de la mise en place des Nouvelles Activités Péri-éducatives confiées à la Fédération Le Conseil Municipal est appelé à valider le montant complémentaire maximum de la subvention à verser qui est de 41 000 € (sachant que le réel calculé est de 40 544,71 €).

Cette somme représente

- ✓ d'une part, les dépenses salariales jusqu'au 31 décembre 2014 liées à l'embauche d'une coordinatrice NAP pour 30 344,82 €,
- ✓ d'autre part, le coût des intervenants extérieurs pour 8 656,84 € (1^{er} cycle = 3 637,08 € + 2^{ème} cycle = 5 019,76 €),

Le détail des interventions extérieures figure dans le tableau ci-dessous :

Intervenants extérieurs	1 ^{er} cycle du 2 septembre au 17 octobre	2 ^{ème} cycle du 3 novembre au 19 décembre	Total à verser en €
Ecole de musique : percussions	560	520	1080
Jardin musical	520	280	800
Ecole de musique : chorale	240	280	520
Zumba	1 080	1 296,50	2 376,50
Echecs	157,08	183,26	340,34
Théâtre	800	800	1 600
Bricolage Loulou rêve	280	540	820
Eveil anglais		280	280
Anglais élémentaire		280	280
Langue des signes		280	280
Informatique		280	280
TOTAL	3 637,08	5 019,76	8 656,84

- ✓ et enfin le coût d'achat de matériels annexes nécessaires aux activités pour 1 543,05 € (achat de mini paniers de basket, trousse de secours, de matériels de bricolage,...).

A la vue de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal la délibération qui suit.

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- **approuve à l'unanimité, le versement de la subvention complémentaire suivante à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin, dans le cadre de la participation aux Nouvelles Activités Péri-éducatives, lors des deux premiers cycles de l'année scolaire 2014-2015 (de septembre à décembre 2014), pour la somme totale maximum de 41 000 €.**

POINT N°7

RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE / AGREMENT DES CANDIDATS ADMIS A PARTICIPER A L'ADJUDICATION

Par délibérations en date des 22 octobre et 19 novembre 2014, le Conseil Municipal avait donné son accord pour l'adjudication et la mise à prix du lot de chasse n°3 dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° lot	Superficie	Délimitation	Prix 2015
3	450 ha dont 150 ha de forêt	Au nord : le ban communal de Kilstett et de Gamsheim A l'ouest : la voie ferrée Au sud : les abords de la commune et l'ancienne voie ferrée « Weigel Roth » A l'est : l'Ill	6 800 €

La Commission Consultative de la Chasse s'est réunie en date du 2 décembre pour étudier les deux candidatures qui ont été déposées, à savoir :

- **Société de Chasse du Waldoff, section Wantzenau-Waldrhein**, locataire sortant ayant fait valoir son droit de priorité, dont la composition est la suivante :

Locataire	membres
Société de chasse du Waldoff – section Wantzenau-Waldrhein	M. Hans Peter, Président M. Michel Schuler M. Gilbert Stoll

- **M. Serge DEBS**, domicilié à Herrlisheim, 18, rue des Truites.

Les dossiers des candidats étant complets et conformes aux prescriptions du Cahier des Charges, applicable aux chasses communales, approuvé par le Préfet du Bas-Rhin par arrêté du 8 juillet 2014, la commission a émis un avis favorable pour l'agrément de ces candidats.

En application du Code de l'environnement, il appartient à présent au Conseil Municipal de donner son accord à l'agrément de ces candidats qui seront autorisés à participer à l'adjudication fixée au 12 janvier 2015.

Le Conseil Municipal,
vu le cahier des charges applicable aux chasses communales approuvé par le Préfet du Bas-Rhin par arrêté du 08 juillet 2014,
après avis de la commission consultative de la chasse réunie en date du 2 décembre 2014,

➤ donne son accord à l'unanimité, pour l'agrément des dossiers des candidats suivants à l'adjudication du lot de chasse n° 3 fixée au 12 janvier 2015 :

- Société de Chasse du Waldoff, section Wantzenau-Waldrhein, locataire sortant ayant fait valoir son droit de priorité dont la composition est la suivante :

Locataire	membres
Société de chasse du Waldoff – section Wantzenau-Waldrhein	M. Hans Peter, Président M. Michel Schuhler M. Gilbert Stoll

- M. Serge DEBS, domicilié à Herrlisheim, 18, rue des Truites.

➤ et autorise à l'unanimité, le Maire à procéder à l'adjudication en date du 12 janvier 2015.

Monsieur le Maire fait part de la discussion d'hier avec la société Lanxess et le locataire du lot de chasse n°1 dont une parcelle est proche de leurs installations. Cette parcelle pourrait être exposée à des aléas liés à la chasse (tir inopiné) qui seraient susceptibles d'endommager les installations classées devant faire l'objet de mesures de précaution. Un consensus semble être trouvé et satisfaire les parties.

POINT N°8

COMMUNICATION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Monsieur le Maire motive les raisons qui ont conduit à la non-inscription du point relatif à la modification n°4 du POS non inscrit à l'ordre du jour de ce conseil.
Premièrement, il est préférable d'attendre la tenue de la réunion de la commission plénière d'urbanisme qui devrait se tenir, selon les dates pré-retenues le 14 ou 15 janvier 2015.
Deuxièmement, le nouveau Plan Particulier des Risques d'Inondations élaboré par les services de l'Etat, risque fortement d'impacter l'urbanisation future de la Commune.
Troisièmement, les résultats avancés du PDA seront connus courant janvier.
- Mme Boissière remercie les bénévoles qui ont été sollicités récemment au bénéfice de la banque alimentaire et ceux qui seront prochainement présents pour assurer toute la logistique de la fête des aînés aux côtés des services de la Mairie.
- Monsieur le Maire remercie quant à lui tous les intervenants pour la bonne organisation du Marché de Noël, dont en particulier Benjamin Vix et Sabine Paillard, les associations et les services de la mairie.
- Monsieur le Maire informe de la constitution du Conseil des Aînés dont M. Sattler est le Président. Ce conseil sera en charge d'émettre des avis et il pourra s'auto-saisir pour faire part de remarques ou d'éclairages dans les différents domaines qui touchent les seniors.
- M. Albert Kunkler relève les contraintes d'organisation de thés dansants qui avaient vocation à être reconduits plusieurs fois en 2015. Monsieur le Maire indique qu'au-delà du coût de location du Fil d'eau par les associations se pose la question d'utilisation du Fil d'eau, laquelle doit être rapprochée des aspects financiers, juridiques, environnementaux (nuisances sonores) et de programmation d'une action culturelle.
Une commission extra-municipale sera créée à cette fin, elle travaillera prioritairement sur la programmation culturelle souhaitée en 2015-2016.

- **Le travail autour de la rédaction d'une convention entre la Commune et les associations locales sera poursuivi début 2015.**
- **Avant de lever la séance, le Maire informe le Conseil qu'il a procédé à un transfert de crédits des comptes suivants : - 6320 € du compte 022 : dépenses imprévues vers le compte 73925 : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.**

POINT N° 9

DIVERS

La présente séance a donné lieu à l'inscription de sept délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Françoise BOISSIERE

M. Denis CLAUSS

M. Jean-Louis GABEL

M. Christophe GEORG

Mme Anne-Claire GUIARD

Mme Christiane HEINTZ

Mme Anne HEMMERLE

Mme Michèle KANNENGIESER

M. Albert KUNKLER

Mme Agnès MACHWATE

M. Frédéric MAURY

M. Camille MEYER

Mme Sabine PAILLARD

M. Grégory SCHNEIDER

Mme Lise-Marie SEYS

Mme Myriam STENGER

Mme Christine STROH

M. Stéphane STROH

M. Benjamin VIX

M. Clément VIX

Mme Aline WISS

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD.

Absents, excusés :

M. Serge HUGEL

Mme Pia KIEFFER avec procuration à Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Stéphanie MOSCHENROS avec procuration à Mme Sabine PAILLARD

Mme Esther PIERSON THEUREAUX

M. Martial SCHILLINGER avec procuration à M. Denis CLAUSS.